

Règlement d'ordre intérieur et modalités d'inscription à un atelier

Arrêt 59 Centre culturel et Centre d'Expression et de Créativité

Saison 2025-2026

Les ateliers proposés se veulent des temps d'initiation et d'apprentissage individuels et collectifs de techniques et de savoir être. Ils visent à favoriser l'expression, la créativité et la réflexion individuelle et collective.

Nous vous demandons d'être attentifs aux informations suivantes :

- 1) **Inscription via le formulaire.** Si l'atelier est complet au moment de votre inscription, nous vous inscrirons sur une liste d'attente et vous tiendrons informés en cas de désistement.
- 2) Règlement de l'atelier sur le compte d'Arrêt 59 **BE97 0682 4141 5849** en communication : **le nom et prénom de la personne inscrite + le nom complet de l'atelier.** La somme inscrite sur les documents de communication correspond à une **saison complète**¹. (Planning en ligne www.arret59.be > ateliers)

Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas exceptionnel et sur base d'un certificat médical attestant de l'incapacité de participer à celui-ci.

- 3) Une réduction sur le montant total à payer peut vous être accordée si :
 - Deux personnes vivant sous le même toit participent à des ateliers (10% pour 2 participants, 15% à partir de 3 participants).
 - Un-e même participant-e s'inscrit à deux ateliers (10% pour 2 et 15% à partir de 3 ateliers).

* Néanmoins, cette réduction est recalculée si une des personnes arrête l'un des ateliers auquel elle est inscrite et n'est **pas applicable pour les stages, les ateliers tandem, ou les ateliers organisés en module.**

- 4) Paiement de l'atelier : **Somme totale payée pour le 15 novembre 2025** au plus tard.

Possibilités alternatives :

- La moitié de l'atelier en octobre + le solde pour **le 15 novembre 2025.**
 - Une possibilité d'échelonnement adaptée est envisageable **sur demande.**
 - Pour les – de 15 ans, pour correspondre aux années fiscales, possibilité de payer en deux fois (2025 et 2026).
 - Inscription en milieu d'année : le montant total est recalculé au prorata du nombre de séances restantes
- 5) Les deux premières séances peuvent être considérées comme un essai. Si à la suite de ces 2 séances d'essai, vous désirez vous désinscrire, merci d'envoyer un mail dans les 15 jours qui succèdent à la 2^e séance et nous procéderons au remboursement de la totalité de la somme versée.
 - 6) Le CEC se réserve le droit de modifier les horaires, les lieux et de remplacer les animateur-ice-s en cas de besoin ou de nécessité.
 - 7) Arrêt 59 ne peut être tenue responsable d'un vol éventuel, de dégradations d'une création ou d'oubli d'objets dans ses locaux ou lors de déplacements.
 - 8) Merci de nous communiquer tout changement d'adresse, de téléphone ou mail.
 - 9) **Si le/la participant-e dépend d'une institution,** nous désirons en être informé et être en contact avec les personnes responsables.
 - 10) Toutes les précautions et mesures sanitaires en vigueur sont prises pour le bon déroulement des ateliers, chaque participant-e est tenu de les respecter.
 - 11) Conformément à la loi sur le RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Arrêt 59 bonjour@arret59.be – 069/45 42 48

¹ Excepté pour les ateliers à la séance : Tandem et fil